La Poste se fait le témoin de l'Histoire en créant un territoire provisoire nommé « ALSACE »

Après la capitulation de Sedan et le siège de Paris en 1870, l'Alsace et la Lorraine passent sous le contrôle de l'Empire Allemand. En août 1914, la jeunesse française s'élance dans la « Der des Der » avec notamment comme objectif, de voir à nouveau le drapeau tricolore flotter à Metz et Strasbourg.

Les offensives du début de la guerre ont conduit quatre localités du sud de l'Alsace à passer sous contrôle militaire français. Il s'agit de Wesserling, Thann, Dannemarie et Montreux-Vieux.



Courrier expédié de Wesserling pour Chevenon (Nièvre) Cachet de départ de Wesserling (Alsace) le 23-1-1917

Cachet d'arrivée de Chevenon-Jaugenay le 25-1-1917



La ligne de front s'établira dans ce secteur jusqu'à la libération finale de 1918. Les civils de ces communes utiliseront dans un premier temps, la Poste Militaire Française pour l'acheminement de leur courrier.

Assez rapidement une structure postale civile fut installée, mais quel nom donner à ce territoire ? Une dénomination originale fut trouvée pour ce territoire « Alsace ». Pour la première et unique fois, figurait sur un « Cachet Postal », le nom d'une ancienne province et non d'un département issu de la révolution de 1789.

La Poste civile fonctionne, les timbres français de l'époque ont cours légal. La France s'installe dans cette guerre qui devait durer jusqu'en 1918.

Le 11 novembre 1918 l'armistice est proclamée. Les Troupes françaises engagent alors leur marche vers le nord.

Il faudra attendre le 22 novembre 1918 pour que Strasbourg passe sous contrôle français.

<u>Période d'hésitation</u>:

Le 23 novembre 1918, l'Alsace et la Lorraine sont entièrement libérées par les Armées Françaises. L'accord d'armistice prévoit le maintient des structures administratives allemandes dans un premier temps. La Poste fait partie de ces structures, en conséquence, pendant les premiers jours rien ne change. L'Administration postale, les timbres, les oblitérations, les tarifs postaux issus de l'Empire Allemand avant l'armistice demeurent en service.

A partir du 15 décembre 1918, les timbres français sont mis en vente en quantités limitées et payables en francs

Pendant plusieurs semaines, les timbres français seront oblitérés par les cachets allemands, seul matériel d'oblitération en service.

Il devait y avoir d'autres priorités que de réaliser de nouveaux cachets postaux. De plus, les négociations pour un traité de paix s'amorcent, que vont devenir l'Alsace et la Lorraine ?

Cette période d'hésitation se traduit par la confection de « cachets postaux » aux formes analogues à celles du reste du territoire français, mais limités au simple nom du bureau d'affectation. Aucune indication de rattachement à un département n'était gravée dans la partie inférieure du « cachet ».

Des « cachets » d'un type « bâtard » vont ainsi servir pendant environs deux ans. Le traité de Versailles signé, l'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises. Les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle reprennent leurs places dans la liste des départements français à partir du 10 janvier 1920.

Traduction postale immédiate par la fabrication de nouvelles séries de cachets pour l'ensemble des recettes des trois départements, avec dans le bas de la couronne, le nom du département retrouvé.

Texte et document de Michel Henry (février 2024)